

Vous appréciez ce site ? Offrez un plan WordPress.com à l'auteur.

Offrir

BINASON AVÈKES

# Déforestation et Déplacements de Population dans le Golfe du Bénin : le Scandale Socfin



Une enquête de six mois menée par Gideon Sarpong, Elfredah Kevin-Alerechi et Audrey Traavère a mis en lumière l'impact significatif de l'exploitation des ressources en caoutchouc et en huile de palme du groupe Socfin sur la déforestation et le déplacement forcé des populations autochtones au Nigeria et au Ghana.

Le Groupe Socfin, également connu sous le nom de Société Financière des Caoutchoucs, est une société luxembourgeoise active dans les opérations de plantation de palmiers à huile et d'hévéas et dans la commercialisation de graines de palmier à huile en Asie et en Afrique. En 2021, l'entreprise a enregistré un bénéfice remarquable de 80,4 millions d'euros (86,2 millions de dollars), soit son bénéfice le plus élevé depuis au moins 2014, tiré par la hausse des prix de l'huile de palme et du

caoutchouc. Cependant, paradoxalement, la communauté d'Okumu et d'autres communautés d'accueil au Nigeria et au Ghana présentent un contraste frappant avec la prospérité associée aux importants revenus d'exportation de la Socfin.

Okumu Oil Palm Company, une filiale du groupe Socfin située à Okumu, au Nigéria, exploite une vaste plantation d'hévéas de 7 335 ha (18 125 acres) et une vaste plantation de palmiers à huile de 19 062 ha (47 103 acres) dans la zone de gouvernement local d'Ovia au sud-ouest d'Edo. État. La présence de l'entreprise sur place est devenue une question controversée, en particulier pour les peuples autochtones, qui ont été déplacés en raison des activités de l'entreprise.

### Impact sur les peuples autochtones

Selon les résultats de la recherche, les habitants d'Okumu ont accusé la Okumu Oil Palm Company d'avoir démantelé de force trois villages du district, à savoir Lemon, Agbeda et Oweike. Après l'expulsion de ces trois communautés il y a environ 18 ans, l'entreprise a procédé à l'expansion de ses plantations de palmiers et d'hévéas, acquérant ainsi la superficie stupéfiante de 1 969 ha (4 865,5 acres) de palmiers à huile et 1 811 ha (4 475 acres) d'hévéa. Les activités de l'Okumu Palm Company ont non seulement entraîné le déplacement forcé de centaines de résidents autochtones, mais ont également entraîné des conséquences désastreuses en termes de destruction de terres agricoles, de pertes de vies humaines et de perturbation de l'éducation des enfants au sein de la communauté affectée.

Austin Lemon, aujourd'hui âgé de 33 ans, dont le père était le fondateur de Lemon Village en 1969, a été témoin des supplications de ses parents et des autres villageois de Lemon. Il réfléchit tristement : « L'entreprise a planté sa plantation sans tenir compte de leurs supplications. » Les conséquences ont été catastrophiques : chaque maison de Lemon a disparu et les zones autrefois prospères réservées à la culture du plantain, du manioc, du cacao et du taro ont été réduites en ruines. Il ajouta,

Pendant une année entière, je n'ai pas pu aller à l'école parce que nous étions déplacés et que nous avions du mal à joindre les deux bouts. Ce sont les actions de l'entreprise qui ont finalement conduit à la mort de mon père, qui souffrait d'hypertension. Il a péri parce que les fermes sur lesquelles il comptait autrefois pour nourrir ses 32 enfants ont également été détruites.

L'entreprise a nié les résultats de la recherche. Selon l'équipe de communication de Socfin, la société a acquis la plantation suite à la déréservation d'une partie de la réserve forestière d'Okumu par le gouvernement fédéral du Nigeria, conformément à la loi de la Commission forestière d'Edo (1968) et à ses amendements ultérieurs, entre autres législations pertinentes.

Ajele Sunday, porte-parole de la communauté d'Okumu, a déclaré que la communauté « n'a jamais reçu aucune compensation » lorsque la Socfin a affirmé avoir acheté le terrain auprès du gouvernement. De nombreuses sources au sein du village d'Okumu ont fait part de leurs inquiétudes, affirmant que l'entreprise avait mené des négociations avec le gouvernement sans rechercher ni prendre en considération le point de vue de la communauté.

Ce manque apparent de consultation de la communauté « contredit directement les principes énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, en particulier le concept de consentement libre, préalable et éclairé (CLIP) », a soutenu Sunday. Cette violation soulève de graves inquiétudes quant au traitement des communautés autochtones et de leurs droits dans le contexte des activités des entreprises, soulignant le besoin urgent d'adhérer à ces principes vitaux. Selon le CLIP, les peuples autochtones ont le droit d'accorder ou de refuser leur consentement pour des projets susceptibles d'avoir un impact sur eux ou sur leurs territoires.

### Plantation Socfinaf Ghana et déforestation

Les recherches menées par Sarpong, Kevin-Alerechi et Travère ont également révélé qu'au Ghana, les opérations de Plantation Socfinaf Ghana (PSG), une filiale du groupe Socfin qui exploite des plantations d'hévéas et de palmiers à huile à Manso et Daboase dans la région occidentale de Le Ghana a conduit à la destruction de forêts tropicales vitales.

Les chercheurs ont découvert qu'en 2017 et 2018, le PSG avait respectivement engagé Proforest et HS+E pour mener des évaluations environnementales sur son site de Subri à Daboase avant la construction d'une usine de transformation de palmiers en 2019. Les résultats de cette évaluation ont montré que toute grande- des opérations à grande échelle sur le site de Subri entraîneraient « une perte de biodiversité, une dégradation des terres, une augmentation des niveaux de bruit ambiant, des émissions aériennes et la destruction d'écosystèmes et d'espèces uniques en voie de disparition dans les zones de captage ».

L'évaluation Proforest a notamment souligné la valeur environnementale substantielle du site PSG Subri. Il s'est avéré qu'il abritait un « stock de carbone substantiel de 981 080,74 tonnes métriques » et servait d'« habitat crucial pour une population d'espèces vulnérables » nécessitant des mesures de conservation.

Malgré ces constats, le PSG a procédé en 2020 à la construction de l'usine de transformation de palme, pour un coût de 20 millions de dollars (18,6 millions d'euros).

En outre, le PSG a admis qu'entre 2012 et 2016, plus de 1 089 ha (2 691 acres) de forêts naturelles ont été défrichés pour faire place à ses plantations, sans tenir compte des préoccupations des groupes environnementaux.

Malgré les inquiétudes et les enquêtes croissantes sur les actions de PSG, l'entreprise est restée manifestement silencieuse, ne répondant pas aux demandes d'informations des chercheurs concernant leurs plans d'atténuation et les répercussions de leurs opérations sur les communautés autour de Daboase et sur l'environnement en général.

Les données de Global Forest Watch dressent un tableau inquiétant. Entre 2001 et 2022, la région occidentale du Ghana a connu la perte d'un nombre impressionnant de 536 000 hectares (1 324 485 acres) de couverture arborée. Cela représente un déclin de 23 pour cent de la couverture forestière depuis le début du millénaire, accompagné d'une sinistre émission de 297 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>. Il convient de noter que cette région, la plus humide du Ghana, abrite les vastes plantations du PSG.

Les ramifications de ce déclin écologique s'étendent au-delà des limites des forêts et dans la vie des communautés locales. Les agriculteurs comme Godwin Ofori, un habitant de 35 ans de Daboase, à proximité immédiate de la plantation du PSG, ont été les plus touchés par ces changements.

Ofori a exprimé sa frustration face à l'évolution des régimes de précipitations, déclarant :

L'un des plus grands défis de la dernière décennie a été l'imprévisibilité des précipitations. Nous ne pouvons pas prédire le régime des précipitations de nos jours, et je pense que cela est dû en partie à la destruction de nos forêts.

Une étude récente menée par des chercheurs de l'Université de Leeds a montré que les forêts tropicales africaines restent essentielles à la lutte contre l'urgence climatique, absorbant trois fois plus de carbone chaque année que le Royaume-Uni n'en émettait en 2019.

Le lien direct entre le déclin des forêts tropicales critiques et ces conditions météorologiques irrégulières souligne l'impact négatif sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des personnes vivant à proximité.

Les résultats des recherches menées par Gideon Sarpong, Elfredah Kevin-Alerechi et Audrey Traavère ont en outre révélé que l'interprétation de la Socfin du « zéro déforestation » ne correspond pas à la norme reconnue par l'industrie connue sous le nom d'approche à haut stock de carbone (HCSA). Il a également été constaté que ni la Socfin ni ses filiales en Afrique de l'Ouest ne sont membres de la HCSA.

Greenpeace Media a tiré une sonnette d'alarme retentissante, avertissant que la résistance inébranlable de la Socfin à l'adoption de la norme zéro déforestation du secteur constitue une menace importante et imminente pour les forêts d'Afrique de l'Ouest, où sont concentrées les opérations de l'entreprise.

L'avenir de ces écosystèmes critiques reste à la croisée des chemins, exigeant une vigilance accrue et un engagement rigoureux en faveur de pratiques durables.

[ibinimori \(https://globalvoices.org/2023/11/08/research-exposes-plantation-giant-socfins-role-in-deforestation-and-displacement-of-indigenous-communities-in-nigeria-and-ghana/\)](https://globalvoices.org/2023/11/08/research-exposes-plantation-giant-socfins-role-in-deforestation-and-displacement-of-indigenous-communities-in-nigeria-and-ghana/)

© Copyright Babilown.

Tous droits réservés. Ce matériel, et d'autres contenus numériques sur ce site, ne peuvent être reproduits, publiés, diffusés, réécrits ou redistribués en totalité ou en partie, sans une permission écrite expresse préalable de Babilown

Groupe de Réflexion

pour un **Bénin Libre**



Nous rappelons à des sites comme Info-plus qui, selon une habitude bien béninoise, semble s'être créé sans avoir au préalable considéré les moyens de son existence, et qui vient piller allégrement ce Blog, que la clause de reproduction fait obligation de la mention aussi bien de l'auteur des articles que du site Babilown qui en a l'exclusivité. Dès lors, toute reproduction ou représentation de tout article publié sur Babilown ou portant le nom de ses auteurs doit faire explicitement mention du site, à défaut d'y renvoyer en lien hypertexte. Tout manquement à cette obligation sera considéré comme une atteinte malicieuse au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, et est passible de poursuites judiciaires. Ceci est une mise en garde formelle au site les infos-plus et à d'autres trafiquants d'articles qui ne respectent pas les règles élémentaires du Creative commons auxquelles Babilown souscrit sans réserve.

ÉCOLO

ETHIC



## Publié par Binason Avèkes

[Voir tous les articles par Binason Avèkes](#)

[Propulsé par WordPress.com.](#)